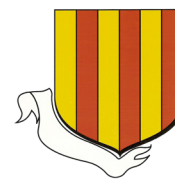


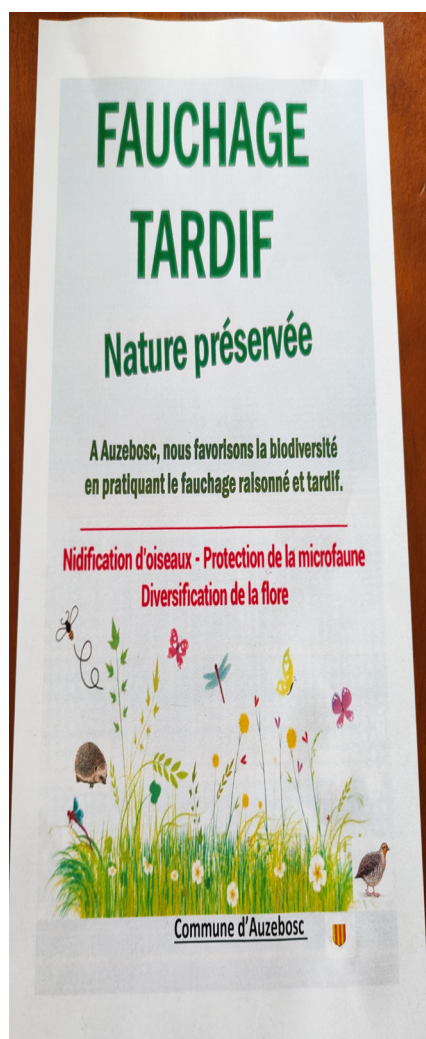
Auzebosc Info

Juillet 2021



L'été est enfin là et avec le soleil et la chaleur, un peu plus de légèreté dans la tête et les vêtements nous fait du bien ! Inutile d'assombrir la perspective des vacances avec les doutes sur l'évolution d'une épidémie que nous aimerions oublier, mais qui se rappelle à nous quotidiennement. Sachons rester prudents, ne vivons pas dangereusement, et profitons de chaque instant auprès de notre famille et de nos proches. Au coeur de cette édition, outre les rubriques habituelles, la part belle est faite à la Nature et à ses richesses. Auzebosc est une commune rurale, résolument moderne et à ce titre, elle se doit d'être en phase avec l'environnement cauchois et sa biodiversité.

Très bonnes vacances à tous !



COVID : campagne de vaccination.....

Tout d'abord quelques excuses suite à une promesse (pas vraiment tenue) de vaccination des plus de 75 ans dès le début de l'année : la communauté de commune et la mairie d'Yvetot, en collaboration avec la clinique Héméra, ont lancé un programme de vaccination qui aurait pu fonctionner si la logistique avait suivi, notamment la livraison de doses en quantité suffisante.

il avait été demandé à chaque commune de la CCYN de donner la liste des candidats à la vaccination, ceux-ci devant être contactés ensuite par téléphone pour leur confirmer la date de leur 1ère injection. Hélas, cela ne s'est pas passé comme prévu, et vous êtes nombreux à ne pas avoir été appelés pour le rendez-vous promis.

A cet instant, la campagne de vaccination a trouvé sa vitesse de croisière, les adultes de plus de 18 ans étant désormais éligibles, et depuis peu les adolescents.

Sommaire

- 3 Droit de vote & élections : un peu d'histoire
- 4 Affaires Sociales
- 5-6 Finances Communales
- 7-8 Voirie, travaux, fleurissement
- 9 Maisons fleuries, rando musicale...
- 10-11 Environnement, biodiversité
- 12 Chiens, chats
- 13 Frelons asiatiques
- 14-15 Infos pratiques, infos rentrée, tarifs.
- 15 Commerce local sur le parking de la salle polyvalente

rédaction : Danièle Charlet -
photos D Charlet, M. Tourmente, S. Camaille.

Nos pensées émues pour Cyril Deschamps, qui nous a quittés le 13 janvier dernier, à l'âge de 40 ans.

Cyril était arrivé à Auzebosc le 1er juillet 2011 en tant qu'employé communal. Dès l'annonce de sa disparition, de nombreux habitants sont venus en mairie déposer leurs condoléances pour son épouse Vanessa et leurs enfants de 15 et 8 ans, Florian et Célia.

Sous un aspect «force de la nature», Cyril ne cachait pas sa grande sensibilité. Il était un agréable compagnon au travail, il aimait rendre petits et grands services à ses collègues des services périscolaires, les aider à déplacer tables et chaises, passer l'autolaveuse dans la salle polyvalente... Lorsque ses collègues parlent de lui, ils évoquent sa profonde gentillesse. Ils entendent encore son rire, reconnaissable entre mille, se souviennent des bons moments de convivialité, des plaisirs du café du mercredi, parlent de sa gourmandise pour les fruits...

Photo souvenir ci-contre : Cyril il y a quelques années, lors de travaux de peinture à la salle polyvalente.



Elections Départementales et Régionales 2021

Avec 2 scrutins à 2 tours, nous avons dû installer 2 bureaux de vote tout en respectant des mesures sanitaires drastiques. Le bureau de vote a été transféré à la salle polyvalente, où la salle a été divisée en 2 parties avec un 1er bureau de vote pour les élections départementales, et un second pour les élections régionales.

La participation à ces deux scrutins a été très faible : jamais Auzebosc n'a connu un tel taux d'abstention, encore aggravé au 2ème tour : 278 votants au 1er tour, 258 au second, pour 704 inscrits.

Le désintérêt des citoyens pour les élections semble s'aggraver depuis quelques années, et pourtant, nos ancêtres se sont battus pour obtenir le droit de vote. Ce droit doit être exercé, ne serait-ce que par respect pour les révolutionnaires de 1789 et les suffragettes d'entre deux guerres (voir page suivante).

Parmi les « excuses » entendues chez celles et ceux qui ne sont pas allés voter, notamment les jeunes, nous avons relevé ces quelques arguments : les professions de foi des politiques ne les séduisent pas, elles ne correspondent pas à leur vision du monde, elles sont incomplètes, elles comportent des lignes dont ils ne veulent pas...

VOTER EST UN DROIT CIVIQUE TRES IMPORTANT

Osons la comparaison suivante : avant d'entrer dans un restaurant, vous lisez bien la carte. Dans le menu il y a des propositions qui vous conviennent, d'autres moins, d'autres pas du tout... Jamais vous ne trouverez un restaurateur qui fasse l'unanimité, même chez les plus grands. Cependant, en choisissant tel ou tel établissement, vous prenez le risque d'être déçus, mais vous accordez au chef cuisinier une chance de réussir à vous satisfaire... **Que préférez-vous : regretter un choix ou regretter de ne pas avoir choisi ?**

**Didier Terrier et Séverine Gest sont élus au Département,
Hervé Morin conserve la présidence de la Région Normandie.**

Les compétences du Département et de la Région

Le département gère en tout premier lieu l'action sociale : enfance, personnes handicapées, personnes âgées, prestations légales d'aide sociale (gestion du revenu de solidarité active), contribution à la résorption de la précarité énergétique...

Il a en charge les collèges (construction, entretien et équipement des collèges), la voirie départementale, l'aide aux collectivités publiques en matière d'infrastructures communales (voirie, bâtiments communaux...)

Les Départements ont été créés par la Révolution française pour rapprocher les citoyens de l'administration. Le découpage a été fait de telle sorte qu'il soit possible de se rendre au chef-lieu en une journée de cheval.

La Région est à la fois la plus grande collectivité territoriale de droit commun et la plus récente. La carte des régions métropolitaines a été redessinée par la loi du 16 janvier 2015.

La région a pour mission de contribuer au développement économique, social et culturel de son territoire. Elle voit son rôle de chef de file se confirmer ou se renforcer en matière d'aménagement et de développement durable du territoire ; de protection de la biodiversité ; de climat, de qualité de l'air et d'énergie ; de développement économique ; de soutien de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises ; d'organisation de l'intermodalité et de complémentarité des modes de transports ; de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les lycées dépendent de la Région, ainsi que l'ensemble des transports scolaires.

HISTOIRE DU DROIT DE VOTE

1791 : suffrage censitaire et indirect

La Constitution du 3 septembre 1791 met en place une monarchie constitutionnelle. Dans ce régime, la souveraineté appartient à la Nation mais le droit de vote est restreint. Le suffrage est dit censitaire. Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct (un cens) égal à la valeur de trois journées de travail ont le droit de voter. Ils sont appelés «citoyens actifs».

1799 : suffrage universel masculin mais limité

La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) établit le régime du Consulat. Elle institue le suffrage universel masculin et donne le droit de vote à tous les hommes de plus de 21 ans. Mais ce droit est limité par le système dit des listes de confiance.

1815 : suffrage censitaire

La défaite de Napoléon Ier à Waterloo (18 juin 1815) entraîne la chute définitive de l'Empire et permet le rétablissement d'une monarchie constitutionnelle, avec le retour de la dynastie des Bourbons : c'est la Restauration. Le suffrage universel masculin est aboli et le suffrage censitaire rétabli.

1848 : suffrage universel masculin et vote secret

Le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la Monarchie de Juillet et institue la République. Le suffrage universel masculin est alors adopté par le décret du 5 mars 1848 : il ne sera plus remis en cause. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques

1944 : droit de vote des femmes et suffrage universel

Pendant longtemps le droit de vote avait été refusé aux femmes en raison d'arguments misogynes : les femmes seraient faites pour être des mères et de bonnes épouses, ce qui ne serait pas compatible avec l'exercice du droit de vote ou d'un mandat politique. Par ailleurs, certains redoutaient l'influence de l'Église sur le vote féminin. Après la Première Guerre mondiale, puis l'apparition des suffragettes, le débat évolue progressivement, mais l'opposition du Sénat fait échec à toute évolution dans l'entre-deux-guerres.

1945 : droit de vote des militaires

L'ordonnance du 17 août 1945 dispose : «Les militaires des trois armées sont électeurs dans les mêmes conditions que les autres citoyens», rompant avec la pratique en cours depuis 1872.

1946-1956 : égalité de suffrage en outre-mer

À la Libération, la Constituante hésite entre l'assimilation totale et l'association concernant la France d'outre-mer. La loi du 7 mai 1946 (dite loi Lamine Guèye) proclame citoyens tous les ressortissants de l'empire colonial. Si la loi est inscrite dans la Constitution du 27 octobre 1946, le droit de vote demeure inégalitaire (système du «double collège»).

1974 : droit de vote à 18 ans

Le président de la République Valéry Giscard-d'Estaing abaisse, par la loi du 5 juillet 1974, l'âge d'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21.

DROIT DE VOTE et élections



souvenir de 1974...

Martine Leborgne

1ère Adjointe

Enfance - Famille
Affaires scolaires
Affaires sociales
Culture

membres de la commission

Martine Leborgne
Stéphanie Camaille
Arnaud Lefebvre
Anne-Marie Lecouteux
Hélène Effosse.

Martine Leborgne a abordé le début de son mandat en pleine crise du covid. En sa qualité de bénévole au sein de l'antenne yvetotaise d'une ONG nationale, elle a constaté que de nombreuses familles avaient souffert durant cette période, et malheureusement, il semble que cela perdure.

Malgré le retour progressif «à la normale», la crise du covid-19 a laissé des traces : traces psychologiques, économiques, mais aussi physiques et morales chez ceux qui ont contracté la maladie ou ont perdu des proches. Aujourd'hui il reste encore beaucoup de détresse et de situations compliquées au plan financier. Les périodes de confinement plus ou moins stricts, les fermetures, réouvertures et refermetures des commerces, ont raréfié des emplois déjà précaires. La promiscuité dans certains logements et le désœuvrement ont dégradé des situations familiales déjà critiques. Les enfants et les adolescents ont vécu deux années scolaires très particulières, qui laissent des séquelles chez les plus fragiles d'entre eux, et mettront du temps à se résorber.

Les différentes aides de l'Etat ont certes permis aux familles les plus précaires de surmonter en partie leurs difficultés, mais parfois, cela n'a pas suffi. Une facture d'électricité un peu trop lourde peut faire basculer les comptes dans le rouge. C'est ce qui arrive quand l'hiver s'attarde et que le logement n'est pas correctement isolé.

Toute une population déjà fragile a vu ses conditions de vie se dégrader et s'est trouvée acculée à demander une aide alimentaire. Or solliciter une aide n'est jamais facile et la personne en difficulté ne doit pas se sentir humiliée le jour où, en désespoir de cause, elle se décide à franchir le pas. Personne ne va chercher un panier de nourriture sans une certaine appréhension, sans complexe. L'accueil qui est réservé à celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix, quelle que soit l'association, est toujours le plus chaleureux possible : les bénévoles sont tous animés par le désir de se rendre utiles, et de participer à une grande cause : la lutte contre la pauvreté.

L'aide sociale à Auzebosc

Le CCAS d'Auzebosc est adhérent de la Banque Alimentaire : à ce titre, les familles qui remplissent les conditions pour en bénéficier peuvent faire leurs achats à l'Épicerie Solidaire, qui fonctionne comme une supérette ordinaire, mais avec des prix cassés. L'inscription est gérée par les services sociaux du département, rue Zamenoff. L'avantage pour les demandeurs est la discrétion : le dossier est monté et instruit par un assistant social, il n'y a pas obligation de passer par la mairie du domicile, ce qui peut s'avérer un frein pour celles et ceux qui, par pudeur, ne souhaitent pas exposer leurs problèmes à un élu ou à un membre du personnel communal.

Et pourtant, la confidentialité des dossiers est scrupuleusement respectée : aussi, en cas de difficulté, n'attendez pas d'être submergés et n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous guiderons le mieux possible. Le CCAS peut dans certaines situations vous soutenir, vous accorder une aide ponctuelle. Martine Leborgne assure une permanence en mairie tous les jeudis de 10h30 à 11h30. Si vous n'êtes pas disponible, il est toujours possible d'obtenir un rendez-vous : 02 35 95 13 48

contact assistant(e) social(e) : 02 35 95 41 20.

Les leçons d'une épidémie

Un tout petit virus a mis l'humanité entière en danger, alors que nous pensions que c'était du domaine de la science-fiction. Par le passé, la science a permis de venir à bout de grands fléaux comme la peste ou le choléra. La dernière épidémie mondiale était celle de la grippe espagnole au début du XXème siècle. Peut-être nous sentions-nous protégés dans nos pays au climat tempéré, malgré quelques angosses relatives à l'arrivée dans le sud de la France des moustiques tigres, vilaines bestioles qui piquent et transmettent la dengue...

Avec l'arrivée de l'été, concluons cette page sur quelques notes optimistes! Depuis 15 mois, certaines évolutions ont en effet modifié nos habitudes, agi sur nos comportements. Ce qu'on peut en retenir et observer :

- Plus d'hygiène protège contre les petites maladies saisonnières : moins de grippes cet hiver, très peu de gastro-entérites, moins de rhumes.
- La rapidité avec laquelle les laboratoires ont mis au point plusieurs types de vaccin (1 an !!!);
- La manière dont la logistique s'est peu à peu améliorée et a résolu les problèmes de pénurie, d'abord avec la fabrication et la fourniture des masques et maintenant avec l'arrivée des doses de vaccins en plus grand nombre.
- La création de centres de test puis de centres de vaccination plus nombreux et opérationnels.
- Des perspectives de nouveaux traitements et médicaments utilisant l'ARN messager dans des domaines divers comme la cancérologie.



Situé au rez de Chaussée du Centre Socioculturel Saint Exupéry, rue Gustav Priès, à YVETOT, le RAM est un lieu d'accueil, d'information et d'animation qui s'adresse à l'ensemble des assistants maternels agréés, aux parents et à leurs enfants, ainsi qu'aux professionnels de la Petite Enfance du territoire. Des plaquettes sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Patrick Moisson

4ème Adjoint
Finances
Commande publique
Urbanisme

membres de la commission

Patrick Moisson
Moïse Tourmente
Martine Leborgne
Stéphanie Camaille
Hélène Effosse
Arnaud Lefebvre
Eric Lamy.

La seconde année du mandat d'un conseil municipal est celle où son projet pour la commune se met en place. Les travaux jugés prioritaires par l'assemblée délibérante dès la fin de 2020 ont fait l'objet d'estimations plus précises des coûts, et les projets en tête de classement des priorités ont été inscrits au budget 2021, avec pour objectif leur réalisation totale ou partielle cette année.

Gérer un programme de travaux n'est pas sans surprise, bonnes ou mauvaises. Un exemple : lors du mandat précédent, nous avons dû faire des sondages imprévus sur le site de la construction de la nouvelle cantine, heureusement sans de trop lourdes conséquences financières pour le coût du bâtiment (environ 5 000 € quand même).

Gérer l'investissement est « relativement » simple, au plan purement comptable : la section est la traduction de la réalisation à venir de projets qui ont parfois mis de nombreux mois pour être « ficelés ». Une fois budgétés, il n'y a plus qu'à...

Gérer la section de fonctionnement est un autre exercice : la plupart des chapitres de fonctionnement sont sans grosses surprises, mais il n'en va pas de même pour des postes liés à l'entretien de notre voirie communale ou de notre matériel. Au final cela représente beaucoup de petites dépenses, certes indispensables, mais dont nous passerions bien. Un exemple : la disparition de nombreux panneaux de voirie finit par coûter cher, et pourrait avoir de graves conséquences. Le STOP de la rue d'Yvetot a été volé déjà deux fois en 2 ans ! Depuis le début de cette année, nous avons remplacé une dizaine de panneaux de signalisation routière divers, de panneaux de rue : en nombre de vols, la rue d'Yvetot détient un triste record...

Ne pas confondre finances et comptabilité !

Même si les deux termes sont souvent employés conjointement, et se complètent parfaitement, finance prime toujours sur comptabilité :

Le pôle comptable exécute, écrit les nombres dans les comptes, contrôle, calcule et donne le résultat...

Le pôle financier analyse les résultats, et s'en sert pour orienter les décisions de l'assemblée au regard des moyens dont la collectivité dispose : La commission des finances et de la commande publique est la gardienne du trésor et doit assumer la charge de prévoir l'imprévu, de répartir les moyens sans perdre de vue l'intérêt général, de garantir les ressources communales tout en maintenant des services de qualité à la population.

BUDGET 2021

Un budget de fonctionnement de 907 700 €

dont 332 700 € de crédits reportés***

Un budget d'investissement de 391 000 €

dont 212 600 € de crédits reportés***
et 40 000 € d'affectation au compte 1068

*** excédents cumulés

2 emprunts en cours :

Emprunt de 450 000 € contracté sur 20 ans pour financer la construction du bâtiment cantine/classe, au taux de 1,51%, remboursement annuel de 26 000 €.

Emprunt de 70 000 € contracté en 2020 pour une durée de 4 ans au taux de 0,55% afin de financer l'effacement de réseaux Poulhier, remboursement annuel de 18 000 €

les principaux projets de l'année 2021

Effacement réseau Poulhier (report de 2020)

Lancement des premières actions en vue de la végétalisation du cimetière

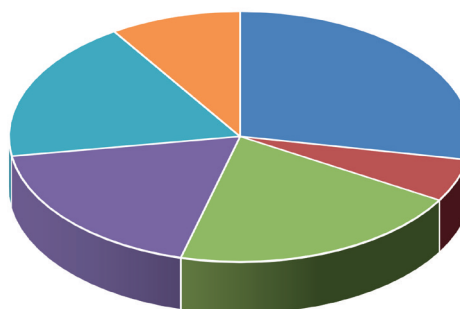
Rénovation intérieure de la mairie avec mise en conformité des toilettes aux normes PMR

Suite des travaux de pose des réserves incendie (centre bourg à la Bichotterie)

voirie de la ZA du Calvar : réfection de la voirie en entrée de zone avec places de stationnement

Installation d'un plateau ralentisseur en centre bourg et de radars pédagogiques.

principales dépenses d'investissement 2021



■ hôtel de ville
■ autres bâtiments publics
■ défense incendie
■ autres travaux voirie
■ effacements de réseau
■ cimetière

Les ressources communales.....

le point sur La fiscalité en 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation,

les effets sur la fiscalité des ménages, les compensations pour les finances communales...

La réforme de la fiscalité des ménages se poursuit, avec un effet progressif depuis 2 ans. En 2021, la taxe d'habitation est supprimée pour la grande majorité des contribuables. Rappelons que le taux communal était voté chaque année par le conseil municipal, et maintenu au même pourcentage depuis de nombreuses années.

La commune est financée en grande partie par le produit des taxes directes (191 700 € de recettes en 2020) : des compensations sont prévues.

En 2010, la taxe professionnelle a été supprimée et compensée par différentes dotations. En 2021 c'est au tour de la taxe d'habitation, dont le taux était de 13,49 % à Auzebosc. La compensation que va percevoir la commune va se faire au niveau du taux de la taxe sur le foncier bâti, par la bascule du taux départemental sur le taux communal. Le conseil municipal a repris le taux de la taxe foncière de l'année dernière, et l'a majoré des 25,36 % du taux départemental.

Ce sera sans incidence sur votre taxe foncière : le montant de celle-ci sera sensiblement le même qu'en 2020.

Voici les deux taux votés le 7 avril 2021

- **taxe foncière (bâti) : 40,29 %** (=14,93 % + 25,36 %);
- **taxe foncière (non bâti) : 30,83 %** (inchangé)

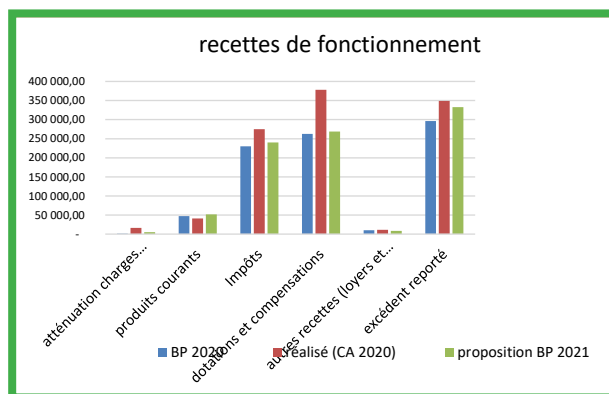
Remarque : comparés aux taux moyens des communes de la même strate, les taux en vigueur à Auzebosc n'étranglent pas les habitants. Pour assurer les services publics dans la commune, conserver et consolider nos structures, nous avons besoin de ressources : l'impôt direct sert à cela, en complément des dotations de l'État.

En résumé et en graphique : les recettes de fonctionnement et leur répartition.

Comme vous le voyez ci-contre, les produits courants (recettes de la cantine, de la garderie ...) ne sont pas négligeables, mais ne représentent pas une très grande part de nos ressources.

Pour la grande majorité des collectivités publiques, l'équilibre budgétaire est très dépendant des dotations et des impôts directs.

Nous avons la chance de disposer d'un l'excédent reporté important, de l'ordre d'un tiers de nos ressources totales. Il s'agit de nos «économies», cumulées depuis de nombreuses années grâce à la gestion rigoureuse des équipes municipales successives.



Les relations transversales avec la commission des finances et de la commande publique

Les finances sont au centre de l'action du conseil municipal. Chaque commission, animée par un adjoint ou une adjointe au maire, jouit d'une certaine indépendance quant à l'organisation des missions qui lui ont été confiées par le conseil municipal. Les relations des 3 autres commissions communales avec la commission des finances sont transversales : chacune dispose d'un budget réparti dans certains comptes au budget général. La commission des travaux est la plus « riche », ce qui est logique au regard de sa vocation. Patrick Moisson en connaît bien les rouages puisqu'il a été à sa tête durant le mandat 2014/2020, avant de migrer à la commission des finances et de la commande publique. Son expérience et sa grande connaissance du terrain ont été précieuses pour accompagner Moïse Tourmente, qui lui succède avec beaucoup d'enthousiasme et d'efficacité. Ces quelques lignes seront la conclusion des deux pages dédiées aux chiffres, que nous avons essayé de ne pas rendre trop rébarbatives, et l'introduction naturelle aux pages «travaux» qui vont suivre.

Pour en savoir plus : deux notes de synthèse sont consultables sur le site internet de la mairie (www.auzebosc.com) ou à l'accueil aux heures d'ouverture. Il y en a une sur le budget 2021, et une autre sur le compte administratif 2020. Vous pouvez aussi demander à voir les documents officiels complets à l'accueil.



Moïse Tourmente
2ème Adjoint

Travaux - Voirie
Bâtiments - Cimetières
Espaces vert

membres de la commission

Moïse Tourmente
Patrick Moisson
Robert Devaux
David Reinhold
Anthony Dellier
Arnaud Lefebvre.

Pose de la réserve incendie de 120 m³ à la Bichotterie



Une réserve incendie de 120 m³ vient compléter le système de défense incendie de la Bichotterie, système qui n'était pas en conformité avec le règlement départemental, notamment en raison du débit insuffisant des poteaux incendie installés lors de la construction du lotissement, et du classement du secteur en zone urbaine du PLUi. Coût de l'opération : 43 890 € TTC (cuve + branchement eau)



4 jours ont été nécessaires pour remplir cette cuve à la taille impressionnante. Elle est désormais opérationnelle : la protection de la résidence de la Bichotterie contre le risque incendie est assurée. Nous espérons que cet investissement (obligatoire!) ne servira jamais. Après 3 incendies très importants en moins de 10 ans dans la commune, le dernier s'étant produit cet hiver à la ferme Lecouteux, l'adage «jamais deux sans trois» semble réalisé... Restez prudents malgré tout : n'oubliez pas de faire ramoner vos cheminées une fois par an, soyez très prudents lorsque vous faites un barbecue près de votre abri de jardin ...

ZA du Calvar : suite et fin.....



Panneau d'affichage installé début juin, sur lequel figurent les noms des entreprises de la ZA du Calvar.



Les travaux de voirie de la ZA du Calvar sont désormais achevés. Un chantier important a été effectué en 2019 au moment de la construction de la concession Peugeot et de Via-Automobiles, dans l'axe parallèle à la RD131. Restait à rénover l'accès à la ZA depuis la RD131, laissée en attente jusqu'à aujourd'hui. Les services de la direction des routes du Département ont installé un équipement en milieu de chaussée pour empêcher le «tourner à gauche». Cette voirie ne dessert pas que les entreprises de la zone d'activité : elle est empruntée par une famille dont l'habitation est située derrière les bâtiments de la SYMA.

A la commission des travaux, tout le monde s'y met...

La preuve en image : ci-contre, Anthony Dellier, qui n'hésite pas à mettre la main à la pâte un samedi matin. Ce jour-là, Moïse Tourmente avait sollicité ses troupes pour réaliser la pose de plusieurs panneaux de signalisation dans la commune, dont le panneau de la ZA du Calvar (voir page précédente) et celui-ci, qui nous l'espérons, incitera les automobilistes à lever le pied. Même s'il n'est pas sur les photos cette fois, il est bien présent un peu partout dans la commune : Robert Devaux est toujours aussi actif pour la commune, au quotidien.



Propreté de la voirie

La commune a fait l'acquisition d'une balayeuse thermique Pour 790 €. Ce petit matériel très performant permettra aux employés communaux de nettoyer plus efficacement et plus rapidement la voirie communale dès que c'est nécessaire.

Sur cette photo, Frédéric Lemesle teste l'engin. Certains ont été surpris de le voir prendre ce poste deux mois après le décès de Cyril Deschamps, Frédéric ayant en effet été conseiller municipal durant le mandat précédent. Il est actuellement sous contrat à durée déterminée aux services techniques de la commune, où il s'est rapidement adapté aux exigences de ce métier situé «de l'autre côté du miroir» pour un ancien élu.

Bordures de trottoirs

Pour le nettoyage des bordures de trottoirs, chaque année nous empruntons un desherbeur mécanique au syndicat d'eau et d'assainissement du Caux-Central pour enlever les herbes dont les racines s'incrudent dans les bordures de trottoir. Le SIEA du Caux-Central a en effet investi il y a quelques années dans des matériels de ce type pour aider les communes à bien respecter le principe « zéro phyto ». Rappelons que le zéro-phyto n'est pas une mode dans l'air du temps : les pesticides ne font pas que polluer les sols, ils se dispersent dans l'air que vous respirez.

Fleurissement de la commune : une affaire de voirie !

Autrefois dévolu à la commission communale en charge de l'évènementiel, le fleurissement de la commune a été confié à Moïse Tourmente et sa commission. L'objectif n'était pas de déhabiller Paul pour habiller Pierre, mais de rétablir une logique dans la répartition des tâches, notamment une meilleure prise en compte des emplois du temps des employés communaux pour la préparation des massifs.



La sélection des fleurs a été faite par Moïse Tourmente et Robert Devaux. Ces derniers ont fait le tour des pépinières locales pour rechercher le meilleur rapport qualité/prix. Le jour J, Moïse a assuré la réception de la livraison, puis, avec l'aide de Stéphanie Camaille, d'Eric Lamy et de Dominique Macé, ils ont organisé la plantation. La livraison ayant eu lieu un vendredi en semaine, il était difficile pour les membres du conseil municipal de venir en nombre. A quatre, ils ont réparti les plants au cours de la matinée, puis l'après-midi, rejoints par des bénévoles, ils ont accompagné les enfants de l'école, qui ont réalisé la plantation sous le regard bienveillant des adultes. Plus de 1 700 plants, pour une facture totale de 1450 €, ont pris racine dans les massifs communaux.



Une complication est venue perturber les travaux à la voirie et aux espaces verts durant la seconde quinzaine de mai ... Les 3 employés communaux ont été consignés chez eux pour cause de covid : 2 malades, un cas contact... Chaque soir «à la fraîche», Dominique Macé, Anthony Dellier, Robert Devaux et Moïse Tourmente se sont dévoués pour l'arrosage : 1 heure et demi d'arrosage minutieux pour la bonne reprise des jeunes plants.

Sécurité routière : les radars pédagogiques ont été installés rue de l'Église et rue du Couvent.



Il y a celles et ceux qui disent que ces équipements coûtent cher et ne servent à rien, il y a celles et ceux qui pensent que la sécurité des enfants, des piétons et des cyclistes n'a pas de prix. La rue de l'Église est l'une des plus fréquentées de la commune, quant à la rue du Couvent, la vitesse y est trop souvent excessive avec des conséquences sur la tranquillité des résidents (bruit, difficultés pour sortir de chez soi). La rue du Couvent est de plus partagée avec Valliquerville, d'où certaines complications dès qu'il s'agit d'équipements de sécurité conjoints...

A suivre : le plateau ralentisseur à l'intersection de la rue de l'Église et de la voirie des Tilleuls.



Concours des maisons fleuries ... Bientôt le passage du jury !

Stéphanie Camaille

3ème Adjointe
Personnes âgées
Vie associative
Événementiel

membres de la commission

Martine Leborgne
Anthony Dellier
Anne-Marie Lecouteux
Chantal Soudais
Sophie Lecourt.

Merci à tous les participants de cette édition 2021. Les conditions climatiques seraient presque idéales si elles étaient un peu moins orageuses en cette fin juin : chaleur douce, humidité sont les garants d'un bon enracinement des végétaux et de leur belle croissance. En revanche, les grosses averses peuvent faire quelques dégâts.

Verdict cet automne...



Randonnée et intermèdes musicaux en pleine nature



Stéphanie Camaille a été chargée d'accueillir les participants à une randonnée à thème organisée par la CCYN peu après la levée du confinement du printemps. Une trentaine de participants étaient inscrits. Au menu, boucle découverte des sentiers d'Auzebosc et petits intermèdes musicaux devant la mairie, puis au hasard des chemins. Des rafraîchissements ont été offerts par la CCYN à l'arrivée.

À notre décharge, l'évènement nous a été annoncé très tardivement : la jauge était complète avant que l'information nous parvienne... Les inscriptions avaient été prises, le nombre de marcheurs était très limité en raison des barrières sanitaires. Ceux-ci ont découvert nos chemins de randonnée avec grand plaisir en suivant les déambulations mélodiques des quatre professeurs de l'école de musique invités à se produire en pleine nature. Merci à Stéphanie pour ses magnifiques photos.

Des cadeaux à l'école...

La fin d'année scolaire a été festive malgré l'annulation de la fête de la Saint-Jean et l'absence de manèges, de pêche aux canards et de barbe à papa... Si vous n'avez plus d'enfants en bas âge scolarisés à Auzebosc, il faudra patienter jusque fin 2021 et notre bulletin annuel pour en savoir plus.



Obligation d'élagage des arbres surplombant le domaine public, Taille des haies débordant sur la route ...

Il appartient à chacun de contenir l'expansion de sa haie par rapport au domaine public. Outre les difficultés de passage du camion de ramassage des ordures ménagères, des cars de transport scolaire et de tous les engins agricoles et camions de livraison, le manque de visibilité dans certains carrefours génère des problèmes de sécurité routière.

Les propriétaires riverains ont l'obligation de faire procéder aux élagages nécessaires pour permettre la libre circulation des véhicules mais également pour libérer les lignes aériennes d'électricité ou de téléphone (article R 116-2.5 du code de la voirie routière).

A défaut d'exécuter eux-mêmes le travail nécessaire, la procédure prévoit que l'élagage d'office peut être décidé par la commune ou par les services concessionnaires des réseaux publics qui se feront rembourser la dépense engagée auprès des propriétaires en infraction...

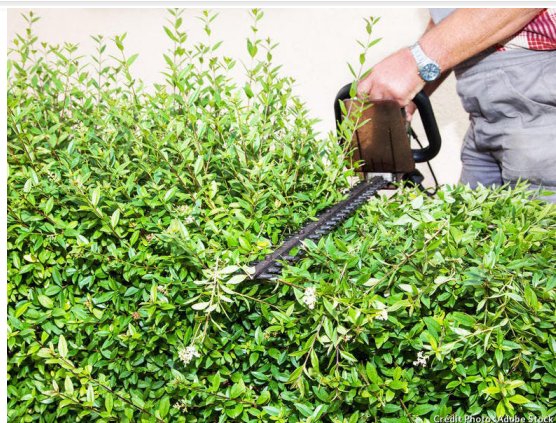
Pour les haies, le locataire devra prendre à sa charge l'entretien courant du logement, de ses annexes et de son extérieur conformément à son bail de location (article 7 de la loi du 6 juillet 1989). Pour en savoir plus, cf Auzebosc-Info de juillet 2020.

Savoir anticiper !

Pour réussir l'élagage ou la taille des haies, il vaut mieux ne pas attendre que cela devienne urgent et devoir effectuer le travail à un moment mal choisi. Les haies abritent oiseaux et insectes utiles, utiles pour la nourriture des oiseaux, utiles pour la pollinisation de votre potager, de vos arbres fruitiers.... Et également, si vous pouvez éviter ça



Exemple de taille drastique et peu esthétique d'une haie de conifères



La vie à la campagne, contraintes et obligations...

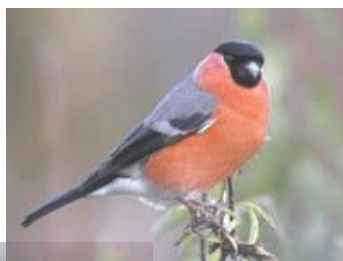
Chaque année, Auzebosc-Info insiste sur le respect de quelques obligations qui vous permettront de préserver les relations de bon voisinage. Au printemps, nous avons fait distribuer dans les boîtes à lettres un résumé des différentes obligations et interdictions : les heures de tonte ou d'utilisation de machines bruyantes, l'interdiction de faire du feu dans son jardin...

Disposer d'un jardin est un plaisir qui demande un peu de travail.

- **Les haies mitoyennes** : les différents nés de l'entretien de ces haies sont encore trop fréquents. Il appartient à chaque occupant d'entretenir régulièrement sa haie, de la contenir à la hauteur d'1,80 mètres, de ne pas la laisser déborder en largeur chez le voisin.
- **Les haies de séparation avec l'espace public** : la haie doit atteindre au maximum 1,50 m, ne pas déborder sur la voie publique.

Taille des haies : quel calendrier respecter ?

La croissance des arbustes s'active au printemps, et la fin de l'été. Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, il est déconseillé de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet. De plus, les mois d'août et de septembre sont plus propices à la cicatrisation car les végétaux perdent moins de sève pendant ces périodes et ne souffrent donc pas beaucoup des coupures, ce qui favorise la repousse.



vus dans les jardins : mésange, bouvreuil pivoine, chardonneret, pivert, hirondelle...



LES ESPACES SAUVAGES

Les bordures de routes et de chemins sont envahies dès les premiers beaux jours par plantes et graminées sauvages. Le retour de la chaleur et l'humidité ambiante favorisent la germination des graines enfouies dans le sol, réveillent les systèmes racinaires en hibernation. Certains d'entre nous ont du mal à admettre que le fauchage à ras des accotements et des talus ne soit pas fait avant que les herbes aient poussé. Et pourtant, les marguerites qui émergent des herbes folles et ondulent au gré du vent sur les talus sont magnifiques. Certaines plantes sauvages sont comestibles, les pissenlits par exemple, délicieux en salade. On peut également faire des confitures avec leurs fleurs. Plus prosaïquement, nombreux sont ceux qui disent « c'est sale »... Or il ne faut pas confondre saleté et nature : saleté = détritiques jetés dans la nature...

A Auzebosc, les talus sont fauchés 3 fois par an par une entreprise spécialisée : nos routes sont étroites, ces fauchages garantissent la visibilité et donc la sécurité. Quant au giratoire de la RD 131E, il est entretenu chaque mois pour garantir une bonne visibilité. Sur les routes départementales, le fauchage dit « raisonné » n'est pratiqué qu'une fois par an, et souvent, uniquement sur les accotements... C'est la raison pour laquelle au printemps, vous pouvez voir des orchidées sauvages le long de certaines routes.

Dans les bassins de rétention des eaux pluviales, mieux vaut ne pas intervenir trop rapidement. Ces grandes cuvettes accueillent des espèces sauvages qui trouvent gîte et couvert dans les hautes herbes, notamment les perdrix, qui pondent leurs œufs au ras du sol. Ces espaces abritent également des hérissons, charmantes bêtes à picots qui font une grande consommation de petits rongeurs et d'insectes piqueurs. Merci à Moïse Tourmente, qui a réalisé l'affiche « fauchage tardif » que vous verrez dans la commune.

Invasion de rats.....

Les rats appartiennent également au règne animal et à la campagne, il arrive qu'ils se rapprochent un peu trop de nos habitations. Rat des champs et rat des villes, quelle différence ? Le rat des villes adore fouiller les poubelles et se délecte des matières trouvées dans les égouts... beurk. Normalement, les rats des champs trouvent leur pitance dans les champs, où ils servent de pitance aux renards... Problème : ils ont découvert des passages dans les regards de l'assainissement collectif. Fin mai, le syndicat d'eau et d'assainissement du Caux-Central a délégué un dératiser agréé. Depuis, il semblerait que les auzeboscois soient débarrassés de ces rongeurs peu ragoutants.....



Nos amies les abeilles

la Société Apicole de Haute Normandie

Cette société a pour but le développement et la sauvegarde des abeilles. La période des essaimages commence au printemps, et si vous trouvez un essaim d'abeilles sur votre propriété, vous pouvez faire appel à un apiculteur volontaire, qui viendra recueillir gracieusement cet essaim chez vous. La période des essaimages d'abeilles se situe entre la mi-avril et le 15/20 juillet. En dehors de ces dates, à l'exception des maisons ouvertes occasionnellement, les nids trouvés seront sûrement des nids de guêpes. Si besoin, vous pouvez contacter le secrétariat de la Société Apicole de Haute Normandie pour plus d'informations en utilisant l'adresse courriel : secretariat.sahn@laposte.net.



Attention : ne pas appeler l'apiculteur si ce sont des guêpes

il est rappelé qu'en cas de nid de guêpes ou de frelons européens, vous devrez faire appel à une personne habilitée à les détruire, et que ce sera payant. Tapez la phrase « destruction nids de guêpes et frelons européens Yvetot » sur votre moteur de recherches et vous trouverez rapidement un prestataire.

Petits toutous, chiens chasseurs, chiens de garde, gros molosses...

Cette fois, c'est au tour du bureau de poste d'Yvetot de nous alerter sur les risques qu'encourt la factrice lors de sa distribution quotidienne de courrier : c'est étrange, les chiens ont tendance à ne pas beaucoup apprécier le facteur... La plupart du temps, il y a plus de peur que de mal, heureusement. En cas de morsure, il s'agira d'un accident du travail, dont vous serez responsables. Merci aux propriétaires de chiens d'épargner à notre gentille factrice une bonne dose de stress quotidien. ATTENTION aux potentielles représailles : ne soyez-pas étonnés si un jour vous devez aller chercher votre lettre recommandée ou votre colis directement au bureau de poste alors que vous étiez présents à votre domicile, en sécurité, avec le gentil Roudoudou, pitbull ascendant loup-garou, qui monte la garde dans le jardin...



MERCI DE PRENDRE TOUTES VOS DISPOSITIONS POUR METTRE FIN A LA DELINQUANCE CANINE !



Posséder un animal de compagnie = grande vigilance

Avoir un animal de compagnie, c'est beaucoup de bonheur et beaucoup de contraintes : tout animal reste un animal même si « il ne lui manque que la parole ». Outre les soins exigés, vous devez respecter la tranquillité de votre voisinage et vous assurer qu'en votre absence, l'animal ne va pas aboyer de manière intempestive et casser les oreilles des habitants du quartier : le jour c'est pénible, la nuit c'est insupportable. Désolés si vous avez l'impression de relire les mêmes choses à chaque bulletin communal : c'est le signe que les choses ne s'arrangent pas.

Quant aux chiens en vadrouille, il s'agit d'un problème récurrent... Dans nos petites communes rurales, nous ne disposons pas d'un chenil où héberger provisoirement le vilain fugueur... Encore faudrait-il réussir à l'attraper. Un mini chien risque de finir sa vie en galette sous la roue d'une voiture, un chien de taille moyenne peut faire quelques dégâts, il peut aussi se montrer agressif avec d'autres animaux, ou plus grave, avec les promeneurs...

Entendu quelque part en Pays de Caux : «el kin é pâ méchant, mais y mord»...

MIAOUHOOOU !!!!

Les chats aussi demandent soins et attention. Tout comme les chiens, votre chat doit être vacciné et identifiable par tout vétérinaire (puce électronique). En revanche, il est plus difficile de promener un chat en laisse : certains y arrivent mais c'est vraiment peu courant ! Le chat est par nature plus indépendant. A l'exception de quelques bêtes furieuses, j'en connais un qui s'appelle Arden et qui est une véritable terreur*, il y a peu de risques de se faire agresser par un chat en promenade.

Malgré tout, vous avez quelques responsabilités, car les félins ont quelques gros défauts lorsqu'ils sont dans la nature :

Ce sont de redoutables prédateurs et il est préférable de ne pas les laisser dehors tôt le matin ou à la tombée de la nuit, au moment où les oiseaux sont le plus vulnérables.

ils se reproduisent très vite, et abondamment (voir ci-contre)

(*note de la rédaction : heureusement, Arden n'habite pas Auzebosc)



Une chatte peut avoir deux portées de chatons en un an. Il est conseillé de faire stériliser votre animal, sauf si vous avez l'intention de le faire procréer. Dans ce cas, il vous appartient de veiller au placement des chatons de votre jolie minette. Votre mâle reproducteur doit également rester «sous contrôle»...

FRELONS ASIATIQUES

Tout nid de frelons asiatique doit faire l'objet d'une destruction rapide.

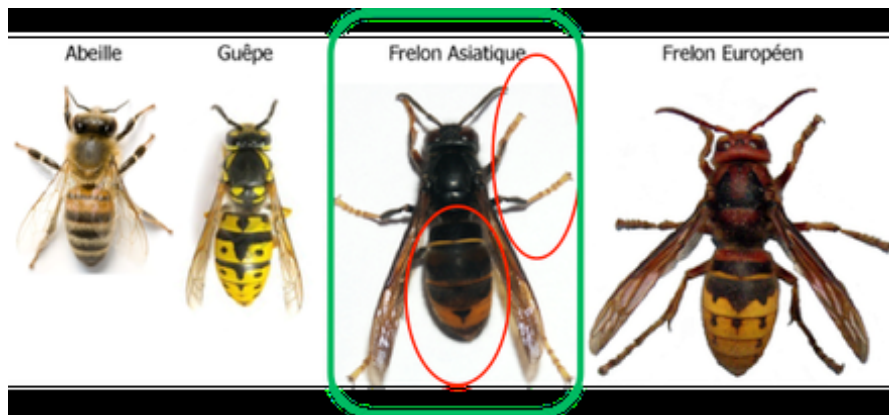
En cas de découverte d'un nid dans votre jardin ou dans un bâtiment, vous devez appeler la plateforme de lutte collective au

02 77 64 57 76

ou vous connecter sur le site

www.frelonasiatique76.fr

La commune n'intervient que sur un nid présent sur le domaine public. Tout signalement en mairie sera suivi. Enfin, en cas d'inaction du propriétaire, un arrêté de mise en demeure sera réalisé.



Communication de la Maison du Parc



Lisa et Émilie accueilleront touristes et promeneurs cet été à la Maison du Parc. En raison des travaux en cours sur le site, l'accueil se fera dans la grange, face au Colombier.

Comme chaque année, nous proposons des vélos à la locations (adultes et enfants).

Nouveauté cette année, vous pourrez également louer des vélos à assistance électrique ! De quoi visiter plus largement le territoire du Parc.

Les horaires d'ouverture au public :

Haute saison juin-juillet-août :

Lundi : 13h30-18h

Mardi - Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-18h

Week-end et jours fériés : 11h-17h (juillet-août)

Contact : 02 35 37 23 16 - contact@pnr-seine-normande.com

Nous espérons vous accueillir nombreux à la Maison du Parc.

**La CCYN propose également des locations de vélos, à Yvetot et à Allouville-Bellefosse.
Renseignements à l'office du Touriste ou sur leur site internet**

Collecte des ordures ménagères

En cas de jour férié dans la semaine, même un jour férié tombant le samedi :

La collecte est reportée au jour ouvré suivant le jour habituel du ramassage.

Déchetterie d'Auzebosc : horaires d'ouverture

**Du 1er avril au 30 septembre
le mardi et le samedi de 9h à 18h.**

**Du 1er octobre au 31 mars
le mardi et le samedi de 8h30 à 17h**



**Et ça continue encore et encore...
Décharge sauvage = 135 € d'amende...**

ATTENTION A CE QUE VOUS METTEZ DANS LES SACS DE TRI SELECTIF I

Chacune de nos publications communales contient des recommandations relatives au tri des déchets : merci de respecter la liste des déchets que l'on doit mettre dans les sacs de tri! Par exemple, les masques jetables, les kleenex, les couches usagées ne sont pas recyclables et doivent être jetés avec les ordures ménagères.

**En cas de doute, passez en mairie chercher la fiche récapitulative éditée par la CCYN
ou rendez vous sur le site de la CCYN**

Quant à votre conteneur, il est la propriété de la communauté de communes. Vous avez l'obligation de le garder en bon état. Rappel réglementaire : vous devez rentrer le conteneur vide le jour même de la collecte et ne pas le laisser sur la voie publique
une fois vide.

<https://www.yvetot-normandie.fr/vivre-in-yvetot-normandie/gestion-des-dechets/>



TRI SELECTIF

Que faire de ce qui ne va pas dans les sacs jaune et de ce qu'on ne peut pas déposer à la déchetterie du village ? C'est simple : pour les vêtements, il y a le conteneur aux Tilleuls, pour le verre, utilisez les conteneurs spéciaux situés à la salle polyvalente, ou Impasse du Clair Bouillon.

La rentrée des classes 2021/2022

Groupe Scolaire Jacques Dussaux

jeudi 2 septembre à 9 heures

horaires : 9h - 12h et 13h 30 - 16h 30

pour contacter l'école : 0761062s@ac-rouen.fr

téléphone : 02 35 56 70 25

Cantine et garderie : les formulaires d'inscription seront

donnés à la rentrée des classes.

Horaires de la garderie :

à partir de 7h45 le matin et jusqu'à 18h le soir.

Les bons scolaires

dès la rentrée en 6ème

Bénéficiaires :

Les enfants et les jeunes gens de 11 à 16 ans
(nés entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2010)

Valeur du bon d'achat : 45 €.

**Cette somme est exclusivement réservée
à l'achat de fournitures scolaires,
de fournitures de sport ou de piscine.**

**Le bon scolaire sera à retirer à l'accueil de la mairie dès main-
tenant et si possible avant le 29 juillet 2021.**

**Il vous sera demandé lors de la remise de choisir entre deux
fournisseurs yvetotais : Bureau Vallée ou Intersport.**

**Attention : aucun bon ne sera envoyé à domicile ni remis à un
enfant ou une tierce personne
(sauf décharge écrite de votre part).**

Tarif de la cantine scolaire	au 1er septembre 2021
Forfait mensuel	44,30 €
Occasionnel	4,25 €
Forfait mensuel hors commune	63,40 €
Occasionnel hors communes	5,55 €

Tarif de la garderie périscolaire	au 1er septembre 2021
Forfait mensuel matin et soir	32,25 €
Forfait matin seul	16,15 €
Forfait soir seul	19,35 €
Garderie occasionnelle matin	1,85 €
Garderie occasionnelle soir	2,20 €
Garderie occasionnelle journée	3,55 €

Commerce local...

Angélique et Romaric vous attendent sur le parking de la salle polyvalente chaque jeudi à partir de 17 heures. Vous connaissez bien Romaric, qui depuis 3 ans déjà vous concocte de délicieuses pizzas. Angélique vient compléter l'offre commerciale avec des produits locaux (goûtez son jus de pommes !) et des fournitures d'épicerie diverses.

Tous deux ont choisi de se lancer dans le commerce de proximité. Avec leur camionnette adaptée, ils sillonnent le secteur et stationnent au plus près des habitants.

Retrouvez-les sur la page FB de la commune.



Bonnes vacances à tous



Sortie scolaire à Cerza le 29 juin 2021 ... Sortie nature, parrainage d'animaux sauvages : plus d'infos dans le bulletin à paraître «AUZEBOSC 2021»